



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES**  
**M.R.C. DE JOLIETTE**

LE LUNDI 14 MAI 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil, le lundi 14 mai 2018 à 19 h 30. La séance est présidée par son honneur la mairesse M<sup>me</sup> Céline Geoffroy. Sont également présents madame la conseillère Mélanie Laplante et messieurs les conseillers Gaétan Desmarais, Michel Picard et Pierre Venne.

La secrétaire-trésorière, M<sup>me</sup> Marie-Claude Parent, est aussi présente.

Les conseillères Marthe Blanchette et Claire Sarrazin sont absentes.

ORDRE DU JOUR

- 01- Ouverture de l'assemblée;
- 02- Adoption de l'ordre du jour;  
Le point 11.31- *Participation à la soirée-bénéfice pour la Maison et jardins Antoine-Lacombe* est annulé.
- 02 a- Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur  
2. a- Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2017;
- 03- Adoption du procès-verbal;  
3.1- Séance ordinaire du 9 avril 2018;
- 04- Approbation des comptes payables et payés;
- 05- Correspondance;
  - 5.1- Demande d'utilisation du chalet des loisirs et de salles par le service de garde de l'école Ste-Bernadette;
  - 5.2- Demande d'utilisation de la grande salle pour le spectacle de fin d'année de l'école Ste-Bernadette;
- 06- Trésorerie;  
6.1- Rapport de l'état des finances au 4 mai 2018 préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière;
- 07- Rapport des comités;
- 08- Urbanisme et mise en valeur du territoire;  
8.1- Demande d'appui à la CPTAQ - Demande d'aliénation et de lotissement du lot 5 187 072 du cadastre du Québec;
- 09- Avis de motion;
- 10- Adoption des règlements;
- 11- Affaires nouvelles et varia
  - 11.1- Horaire d'ouverture de l'hôtel de ville et horaire de travail des employés pendant la période estivale;
  - 11.2- Autorisation de signature de la quittance de l'employé 32-0011;
  - 11.3- Paiement de la facture n° 8052 de Arbitrage J.P. Lussier inc.;
  - 11.4- Logixia (9138-5153 Québec inc.) – Paiement de la facture n° 0005211;
  - 11.5- Participation au souper de la Fondation Espace Jeunesse Lanaudière;
  - 11.6- Modification de la résolution 2017-12-394 sur la nomination de la directrice générale adjointe;
  - 11.7- Remboursement pour le remplacement d'une enseigne (numéro civique);
  - 11.8- Renouvellement d'une entente avec Bell Canada pour le service 9-1-1;
  - 11.9- Conception et installation du logo de la Municipalité dans la salle du conseil municipal;
  - 11.10- Demande de subvention en vertu du programme d'aide à la voirie locale;
  - 11.11- Accueil d'une personne dans le cadre d'un programme de travaux compensatoires;
  - 11.12- Embauche d'un étudiant pour le Service des travaux publics;
  - 11.13- Entretien des bords de chemins et fauchage des fossés;
  - 11.14- Déneigement et épandage d'abrasifs et fondants pour le réseau routier - Contrat;
  - 11.15- Déneigement et épandage d'abrasifs, terrains des édifices municipaux et trottoirs rue Principale - Contrat;
  - 11.16- Lettrage du camion GM 2018 - Mandat à Project Image;
  - 11.17- Formation pour l'inspecteur municipal;
  - 11.18- Nordikeau inc. – Entériner le paiement de la facture n° FA-18-0554 (eau potable);



*Procès-verbal des délibérations  
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

- 11.19- Nordikeau inc. – Paiement de facture n° FA-18-0702 : travaux supplémentaires à la station d'épuration;
  - 11.20- Réparation de la pompe submersible de la station de pompage d'eaux usées;
  - 11.21- Confection et entretien des aménagements floraux pour la saison estivale;
  - 11.22- Autorisation du budget d'achat de fleurs pour la saison estivale;
  - 11.23- Demande de commandite à la Caisse Desjardins;
  - 11.24- Embauche du coordonnateur et des animateurs du camp de jour;
  - 11.25- Achat d'une balançoire parent/enfant pour le parc Hyacinthe-Guilbault (subvention);
  - 11.26- Modules d'exercices pour le parc Hyacinthe-Guilbault (subvention);
  - 11.27- Embauche de la responsable de la bibliothèque;
  - 11.28- Participation au méchoui-bénéfice au profit de la Fondation Charles-Bruneau;
  - 11.29- Modification de la résolution n° 2018-02-56 - Tarification du camp de jour (non-résidents);
  - 11.30- Achat d'un ordinateur pour le poste de technicienne en loisir;
  - 11.31- ~~Participation à la soirée-bénéfice pour la Maison et jardins Antoine-Lacombe;~~
  - 11.32- Modification de la politique familiale concernant les frais de glace pour le hockey et le patinage artistique;
  - 12- Période de questions;
  - 13- Levée de l'assemblée.
- 

**01- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 30.

**02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QU'**un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-05-123**

Il est proposé par monsieur Pierre Venne  
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour, en prenant soin d'annuler le point 11.31.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**2. a- Dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur au 31 décembre 2017**

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, un avis public a été donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes le 6 mai 2018, à l'effet que les états financiers seraient déposés à la présente séance.

En conformité des dispositions du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des états financiers pour l'année 2017 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes et atteste qu'il a été préparé conformément à la Loi et reflète la situation financière véritable de la Municipalité. Ce rapport pour l'année 2017 est confiné aux archives municipales et fait partie intégrante du présent procès-verbal comme si tout au long récité.

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose également le rapport de l'auditeur Stéphane Bérard, CPA auditeur, CA concernant l'exercice financier 2017 dont copie est annexée audit rapport financier 2017 de la Municipalité.

**2018-05-124**

Il est proposé par madame Mélanie Laplante  
Et résolu :

D'approuver les états financiers et le rapport de l'auditeur au 31 décembre 2017 tel que présenté par M<sup>me</sup> Mélanie Livernoche, CPA auditrice, CA de la firme Stéphane Bérard, CPA inc.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**



**03- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**3.1- Séance ordinaire du 9 avril 2018**

Étant donné que tous les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018, dispense de lecture est donnée au secrétaire.

2018-05-125

Il est proposé par monsieur Pierre Venne  
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**04- APPROBATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS**

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la secrétaire-trésorière (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du Règlement 02-2003 et ses amendements), la secrétaire-trésorière soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'elle a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil municipal de l'approuver;

2018-05-126

Il est proposé par monsieur Gaétan Desmarais  
Et résolu :

D'approuver les comptes au montant de 167 261,93 \$ et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**05- CORRESPONDANCE**

**Dépôt de la liste de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste de la correspondance du mois en cours, reçue à la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

**5.1- Demande d'utilisation du chalet des loisirs et de salles par le service de garde de l'école Ste-Bernadette**

**ATTENDU** la demande reçue de M<sup>me</sup> Véronique Desrochers, responsable du service de garde pour l'école Ste-Bernadette, à l'effet d'utiliser gratuitement le chalet des loisirs, la petite salle municipale et la grande salle municipale;

**EN CONSÉQUENCE,**

2018-05-127

Il est proposé par monsieur Gaétan Desmarais  
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte de prêter gratuitement le chalet des loisirs du 24 au 29 août 2018, la petite salle municipale le 25 mai, le 31 août et 4 septembre 2018, et la grande salle municipale le 30 août (pm), afin d'accueillir



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

les enfants du service de garde de l'école, et ce, dû à une journée porte ouverte, aux journées pédagogiques et à l'entrée progressive des jeunes à la maternelle.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**5.2- Demande d'utilisation de la grande salle municipale pour le spectacle de fin d'année de l'école Ste-Bernadette**

**ATTENDU** la demande reçue de M. Sylvain Blais, enseignant de musique à l'école Ste-Bernadette, à l'effet d'utiliser gratuitement la grande salle municipale;

**EN CONSÉQUENCE,**

2018-05-128

Il est proposé par monsieur Michel Picard  
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte de prêter gratuitement la grande salle municipale le 20 juin 2018, afin d'accueillir les enfants de l'école à l'occasion de leur spectacle de musique de fin d'année.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**06- TRÉSORERIE**

**6.1- Rapport de l'état des finances au 4 mai 2018 préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de l'état des finances au 4 mai 2018.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

**07- RAPPORT DES COMITÉS**

Le conseiller Pierre Venne fait état du rapport périodique de la Sûreté du Québec sur Notre-Dame-de-Lourdes pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 31 janvier 2018.

Le conseiller Michel Picard prend la parole au sujet de *Lourdes en fleurs*. Il mentionne à l'assemblée que les formulaires d'inscription seront postés cette semaine. Bien lire le formulaire pour connaître les changements apportés au concours.

**08- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**8.1- Demande d'appui à la CPTAQ - Demande d'aliénation et de lotissement du lot 5 187 072 du cadastre du Québec**

**ATTENDU QU'**une demande a été déposée par les Constructions Daniel Bruneau inc., représentée par M. Daniel Bruneau;

**ATTENDU QUE** ladite demande vise à lotir le lot 5 187 072 du cadastre du Québec pour ensuite aliéner la partie de lot morcelée d'une superficie de 2 hectares;

**ATTENDU QUE** le terrain faisant l'objet de la demande est situé à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité;

**ATTENDU QUE** selon la carte d'inventaire du ministère de l'Énergie et des Ressources, le terrain visé par la demande n'est pas situé à l'intérieur de la zone agricole;



*Procès-verbal des délibérations  
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**ATTENDU QUE** le requérant demande en conséquence à la CPTAQ l'autorisation de lotir le lot 5 187 072 du cadastre du Québec afin qu'il soit utilisé à des fins résidentielles;

**ATTENDU QUE** cette activité n'aura pas pour effet d'affecter le potentiel agricole des lots avoisinants;

**ATTENDU QUE** de faire droit à la présente demande n'aura pas de conséquence majeure sur les activités agricoles existantes ni sur le développement de ces activités agricoles;

**ATTENDU QUE** la réalisation dudit projet n'aura pas d'effet quant à la création de nouvelles contraintes vis à vis de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement;

**ATTENDU QUE** la réalisation du présent projet n'aura pas d'impact sur la préservation des ressources eaux et sols pour l'agriculture;

**ATTENDU QUE** le projet est à la fois conforme au schéma d'aménagement de la MRC et aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-05-129**

Il est proposé par monsieur Pierre Venne  
Et résolu :

**D'appuyer** la demande déposée par les Constructions Daniel Bruneau inc., représentée par M. Daniel Bruneau, visant à lotir le lot 5 187 072 du cadastre du Québec pour ensuite aliéner la partie de lot morcelée d'une superficie de 2 hectares.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**09- AVIS DE MOTION**

**10- ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

**11- AFFAIRES NOUVELLES ET VARIA**

**11.1- Horaire d'ouverture de l'hôtel de ville et horaire de travail des employés pendant la période estivale**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire modifier les heures d'ouverture et de travail des employés du bureau municipal durant la période estivale;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-05-130**

Il est proposé par monsieur Michel Picard  
Et résolu :

Que le conseil municipal modifie les heures d'ouverture de l'hôtel de ville et l'horaire des employés de bureau selon l'horaire suivant, pour un total de 32 h ½ :

- le lundi et le mardi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30;
- le mercredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30;
- le jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h;
- le vendredi, de 8 h 30 à 12 h;

Que cet horaire soit effectif à compter de la semaine débutant le 3 juin 2018 jusqu'à la semaine se terminant le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**



**11.2- Autorisation de signature de la quittance de l'employé 32-0011**

2018-05-131

Il est proposé par madame Mélanie Laplante  
Et résolu :

Que les membres du conseil municipal autorisent M<sup>me</sup> Marie-Claude Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer la quittance de l'employé n° 32-0011.

Les conseillers déclarent avoir pris connaissance des conditions de la quittance.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.3- Paiement de la facture n° 8052 de Arbitrage J.P. Lussier inc.**

**ATTENDU** les services professionnels rendus par M<sup>e</sup> Jean-Pierre Lussier, de Arbitrage J.P. Lussier inc., dans le cadre de la quittance de l'employé n° 32-0011;

**ATTENDU QUE** pour ces services professionnels, la Municipalité a reçu une facture de 950,00 \$, plus les taxes applicables, datée du 18 avril 2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

2018-05-132

Il est proposé par monsieur Gaétan Desmarais  
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise le paiement de 950,00 \$, plus les taxes applicables, à Arbitrage J.P. Lussier inc. pour les frais engendrés lors du traitement du dossier de quittance de l'employé n° 32-011.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.4- Logixia (9138-5153 Québec inc.) – Paiement de la facture n° 0005211**

**ATTENDU QUE** les services de Logixia (9138-5153 Québec inc.) ont été retenus pour un support informatique suite à l'attaque virale;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une facture de 3 951,35 \$, plus les taxes applicables pour ces services;

**EN CONSÉQUENCE,**

2018-05-133

Il est proposé par madame Mélanie Laplante  
Et résolu :





*Procès-verbal des délibérations  
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Que le conseil approuve le paiement de 3 951,35 \$ plus les taxes applicables à Logixia (9138-5153 Québec inc.).

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.5- Participation au souper de la Fondation Espace Jeunesse Lanaudière**

**2018-05-134**

Il est proposé par monsieur Michel Picard  
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise une dépense de 150,00 \$ pour l'achat de deux billets pour M<sup>me</sup> Céline Geoffroy, mairesse, afin de lui permettre de participer au souper ayant lieu le 26 mai prochain, au profit de la Fondation Espace Jeunesse Lanaudière.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.6- Modification de la résolution 2017-12-394 sur la nomination de la directrice générale adjointe**

**ATTENDU QUE** par la résolution n° 2017-12-394, le conseil municipal a procédé à l'embauche de M<sup>me</sup> Annie Pellerin au poste de directrice générale adjointe;

**ATTENDU QUE** ladite résolution doit être modifiée afin d'ajouter au titre de directrice générale adjointe celui de secrétaire-trésorière adjointe;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-05-135**

Il est proposé par monsieur Gaétan Desmarais  
Et résolu :

Que le conseil municipal modifie la résolution n° 2017-12-394 afin d'ajouter le titre de secrétaire-trésorière adjointe à celui de directrice générale adjointe pour le poste occupé par M<sup>me</sup> Annie Pellerin.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**11.7- Remboursement pour le remplacement d'une enseigne (numéro civique)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un changement de numéros civiques sur une partie du rang Sainte-Rose afin de faciliter le repérage des adresses par les différents services d'urgence;

**ATTENDU QUE** le coût du remplacement d'une enseigne portant le nouveau numéro civique peut être remboursé aux citoyens qui en font la demande;

**ATTENDU** la demande de M<sup>me</sup> Kariane Piché et M. Vincent Comtois afin de leur rembourser le coût de leur nouvelle enseigne, au montant de 62,06 \$;



**EN CONSÉQUENCE,**

2018-05-136

Il est proposé par monsieur Michel Picard  
Et résolu :

Que le conseil municipal soit favorable à demande et qu'il autorise le remboursement de 62,06 \$.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.8- Renouvellement d'une entente avec Bell Canada pour le service 9-1-1**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu de Bell Canada un avis de renouvellement pour l'entente relative au service 9-1-1, appelé service public d'appel d'urgence 9-1-1 (SPAU 9-1-1);

**ATTENDU QUE** ce service permet l'utilisation des fonctions d'enregistrement automatique des numéros (EAN), d'affichage automatique d'adresse (AAA), d'acheminement sélectif et de contrôle de libération de ligne;

**ATTENDU QUE** ce contrat vise à répondre aux demandes de la population située dans la zone de desserte 9-1-1;

**EN CONSÉQUENCE,**

2018-05-137

Il est proposé par madame Mélanie Laplante  
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement du contrat relié au service public d'appel d'urgence 9-1-1 avec Bell Canada.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**11.9- Conception et installation du logo de la Municipalité dans la salle du conseil municipal**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite faire concevoir un logo à installer sur un mur à l'intérieur de la salle où ont lieu les séances du conseil municipal;

**ATTENDU** la soumission reçue de Project Image pour ce logo, au montant de 1 254,00 \$, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

2018-05-138

Il est proposé par monsieur Pierre Venne  
Et résolu :

Que le conseil municipal mandate Project Image à faire la conception du logo et l'installation pour un montant de 1 254,00 \$, plus les taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière





**11.10- Demande de subvention en vertu du programme d'aide à la voirie locale**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes désire procéder à l'amélioration de certaines de ses routes municipales;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a été invitée par M. Mathieu Marsolais, attaché politique responsable du bureau de la députée de Joliette, M<sup>me</sup> Véronique Hivon, à présenter une demande de subvention en vertu du programme d'aide à la voirie locale - volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application dudit programme;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**EN CONSÉQUENCE,**

2018-05-139

Il est proposé par monsieur Gaétan Desmarais  
Et résolu :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter une demande de subvention au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en vertu du programme d'aide à la voirie locale - volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale;
- 3- Que la Municipalité confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**11.11- Accueil d'une personne dans le cadre d'un programme de travaux compensatoires**

**ATTENDU** la demande reçue d'une citoyenne de Notre-Dame-de-Lourdes afin de pouvoir effectuer des travaux compensatoire exigés en vertu d'un jugement (engagement n° EN18-0004446-1);

**EN CONSÉQUENCE,**

2018-05-140

Il est proposé par madame Mélanie Laplante  
Et résolu :

Que le conseil municipal accepte de donner 110 heures de travail à cette citoyenne de Notre-Dame-de-Lourdes afin de l'aider à rencontrer son engagement d'effectuer des travaux compensatoires.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière



**11.12- Embauche d'un étudiant pour le Service des travaux publics**

**ATTENDU** la résolution n° 2018-03-95 sur la parution d'une offre d'emploi afin d'embaucher deux étudiants pour l'été prochain au Service des travaux publics, soit pour une période variant de 8 à 10 semaines, au taux de 14,00 \$ de l'heure;

**ATTENDU QUE** suite à la rencontre d'un candidat en entrevue, celui-ci répondait aux exigences du poste d'étudiant pour les Travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE,**

2018-05-141

Il est proposé par monsieur Pierre Venne  
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de M. Sébastien Savignac à titre d'étudiant pour cet été au Service des travaux publics, pour une période de 10 semaines débutant le 4 juin 2018, à raison de 35 heures par semaine, au taux de 14,00 \$ de l'heure.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.13- Entretien des bords de chemins et fauchage des fossés**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a invité deux entreprises à soumissionner pour l'entretien des bords de chemins et le fauchage des fossés;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu les deux soumissions suivantes :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix soumis (avant taxes)</b>
Dauphins Multi-Services	5 440,00 \$
EGA Entreprise	5 690,00 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

2018-05-142

Il est proposé par monsieur Michel Picard  
Et résolu :

D'accorder le contrat à Dauphin Multi-Services pour la coupe de gazon et de fauchage ayant trait aux routes secondaires municipalisées pour un montant de 5 280,00 \$ pour deux coupes, tel que plus amplement défini dans l'offre de service datée du 4 mai 2018, la première coupe devant avoir lieu avant le 23 juin et la seconde vers la mi-août/début septembre 2018;

D'accorder le contrat à Dauphin Multi-Services pour la coupe de gazon et de fauchage ayant trait au terrain vacant situé à l'arrière du terrain de balle pour un montant total de 160,00 \$, plus les taxes applicables, pour une coupe, tel que plus amplement défini dans l'offre de service datée du 4 mai 2018, laquelle doit être faite avant le 23 juin 2018.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.14- Déneigement et épandage d'abrasifs et fondants pour le réseau routier - Contrat**

**ATTENDU QU'**un appel d'offres public a été fait afin d'obtenir des soumissions pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs et de fondants pour le réseau routier de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'est réservée le droit d'accorder le contrat de déneigement et d'épandage d'abrasifs et de fondants pour le réseau routier de la municipalité pour une période d'un (1), trois (3) ou cinq (5) ans;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Contrat 1 an Prix soumis (taxes incluses)	Contrat 3 ans Prix soumis (taxes incluses)	Contrat 5 ans Prix soumis (taxes incluses)	Pointage	Conformité
Les Excavations M. 20-100 inc.	111 170,19 \$	340 060,70 \$	574 227,70 \$	83	Oui
Les entreprises Bourget inc.	203 685,26 \$	611 055,78 \$	1 018 426,30 \$	75	Oui

**ATTENDU QUE** la soumission la plus basse est assimilée à celle ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation énoncé à l'annexe 8 des documents d'appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE,**

2018-05-143

Il est proposé par monsieur Gaétan Desmarais  
Et résolu :

D'accorder le contrat de déneigement et d'épandage d'abrasifs et de fondants pour le réseau routier de la municipalité, pour une période de 5 ans, couvrant les saisons 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 à Les Excavations M. 20-100 inc., lequel a obtenu le meilleur pointage du système de pondération et d'évaluation, soit 83 points, pour un montant totalisant 574 227,70 \$ taxes incluses.

Le conseil autorise le paiement de la dépense à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.15- Déneigement et épandage d'abrasifs, terrains des édifices municipaux et trottoirs rue Principale - Contrat**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé des soumissions par invitation pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs pour les terrains des édifices municipaux et les trottoirs de la rue Principale, auprès des personnes ou sociétés suivantes :



*Procès-verbal des délibérations  
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Soumissionnaires	Conforme	Montants (taxes incluses)		
		1 an	2 ans	3 ans
Feralgui senc.	oui	14 371,88 \$	24 144,78 \$	29 318,64 \$
M. Daniel Adam	Non déposée			
Philippe et Guillaume Adam	Non déposée			
Déneigement Renaud Asselin	Non déposée			

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'est réservée le droit d'accorder le contrat de déneigement et d'épandage d'abrasifs pour les terrains des édifices municipaux et des trottoirs de la rue Principale pour une période d'un (1), deux (2) ou trois (3) ans;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-05-144**

Il est proposé par monsieur Pierre Venne  
Et résolu :

Que le conseil municipal octroie le contrat de déneigement et d'épandage d'abrasifs pour les terrains des édifices municipaux et les trottoirs de la rue Principale à Feralgui senc., pour un montant totalisant 29 318,64 \$ taxes incluses, pour une période de trois (3) ans, couvrant les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.16- Lettrage du camion GM 2018 - Mandat à Project Image**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite faire lettrer le camion GM 2018 acheté par la résolution n° 2018-03-93;

**ATTENDU** la soumission reçue de Project Image pour ce lettrage, au montant de 171,80 \$, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-05-145**

Il est proposé par monsieur Michel Picard  
Et résolu :

Que le conseil municipal mandate Project Image à faire la conception du lettrage et du logo, incluant l'installation, pour un montant de 171,80 \$, plus les taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière



**11.17- Formation pour l'inspecteur municipal**

**ATTENDU** la demi-journée de formation sur l'eau qui a été offerte le 1<sup>er</sup> mai dernier à Saint-Esprit à laquelle l'inspecteur a assisté;

**ATTENDU QUE** cette formation était au coût de 114,98 \$, incluant les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

2018-05-146

Il est proposé par madame Mélanie Laplante  
Et résolu :

Que le conseil municipal entérine la dépense, au montant de 114,98 \$, incluant les taxes applicables, ayant permis à l'inspecteur municipal d'assister à la formation sur l'eau;

Que le conseil municipal autorise le remboursement des dépenses à l'inspecteur municipal pour cette demi-journée (le kilométrage).

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.18- Nordikeau inc. – Entériner le paiement de la facture n° FA-18-0554 (eau potable)**

**ATTENDU QUE** suite à une panne de courant, Nordikeau inc. a dû intervenir durant le mois de février pour effectuer des travaux supplémentaires à la station d'eau potable (échantillonnages, réamorçage des pompes, etc.);

**ATTENDU** la facture reçue, datée du 28 février 2018, au montant de 657,00 \$, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

2018-05-147

Il est proposé par monsieur Michel Picard  
Et résolu :

D'entériner le paiement de la facture n° FA-18-0554 au montant de 657,00 \$, plus les taxes applicables, à Nordikeau inc., pour services professionnels rendus relativement à la panne de courant qui a occasionné des travaux supplémentaires à la station d'eau potable.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière



**11.19- Nordikeau inc. – Paiement de facture n° FA-18-0702 : travaux supplémentaires à la station d'épuration**

**ATTENDU QUE** suite à une alarme de haut niveau à la station d'épuration et à un problème avec la pompe n° 2, Nordikeau inc. a dû intervenir durant le mois de mars pour effectuer des travaux supplémentaires, tels que démarrer la génératrice, déboucher la pompe n° 2, la réparer, etc. (événement en lien avec la résolution n° 2018-04-111);

**ATTENDU QUE** lors de l'installation de la sonde de niveau à la station de pompage, l'assistance a été exécutée par Nordikeau (travail en lien avec la résolution n° 2018-03-73);

**ATTENDU** la facture reçue, datée du 31 mars 2018, au montant de 475,00 \$, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

2018-05-148

Il est proposé par monsieur Michel Picard  
Et résolu :

D'entériner le paiement de la facture n° FA-18-0702 au montant de 475,00 \$, plus les taxes applicables, à Nordikeau inc., pour services professionnels rendus relativement aux événements mentionnés ci-dessus qui ont occasionné des travaux supplémentaires à la station d'épuration.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.20- Réparation de la pompe submersible de la station de pompage d'eaux usées**

**ATTENDU QUE** la pompe submersible de la station de pompage a brisé au courant de mois d'avril;

**ATTENDU QUE** le bris de la pompe a été causé par un débris présent dans l'eau ayant obstrué l'entrée d'eau de celle-ci;

**ATTENDU QUE** les réparations ont dû être effectuées d'urgence et qu'il a été fortement conseillé de faire nettoyer le poste avant de descendre la pompe, puisque des débris pouvaient encore être présents;

**EN CONSÉQUENCE,**

2018-05-149

Il est proposé par monsieur Pierre Venne  
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise une dépense pour des travaux effectués d'urgence par Les Entreprises B. Champagne inc. afin de rétablir les équipements de la station de pompage, au montant de 5 516,00 \$, plus les taxes applicables;

Que le conseil municipal autorise la dépense pour des travaux de nettoyage d'urgence effectués par G.S.M.B. Haute pression inc. avant l'installation de la pompe, soit d'environ 1 000,00 \$ incluant les taxes.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**





*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.21- Confection et entretien des aménagements floraux pour la saison estivale**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une offre de service de confection et d'entretien des aménagements floraux sur le territoire de la municipalité, pour la saison estivale 2018, de la part de M. Steve Dagenais;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-05-150**

Il est proposé par monsieur Gaétan Desmarais  
Et résolu :

Que le conseil municipal octroie le contrat de service de confection et d'entretien des aménagements floraux à M. Steve Dagenais, pour un montant forfaitaire de 1 600,00 \$ payable en deux versements, pour toute la période estivale 2018.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.22- Autorisation du budget d'achat de fleurs pour la saison estivale**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un contrat afin de réaliser des aménagements floraux sur son territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-05-151**

Il est proposé par madame Mélanie Laplante  
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise l'achat de fleurs pour un budget d'un maximum de 1 500,00 \$, plus les taxes applicables, incluant l'achat de pots à fleurs.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.23- Demande de commandite à la Caisse Desjardins**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire soumettre une demande de commandite à la Caisse Desjardins afin de procéder à la réalisation de plusieurs activités;

**EN CONSÉQUENCE,**



*Procès-verbal des délibérations  
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

2018-05-152

Il est proposé par monsieur Gaétan Desmarais  
Et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à soumettre une demande de commandite à la Caisse Desjardins pour la présentation d'activités de loisir et de culture à la population de Notre-Dame-de-Lourdes et à l'achat d'équipements y étant reliés, et signer, à cette fin, tout document requis.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**11.24- Embauche du coordonnateur et des animateurs du camp de jour**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a manifesté son intention d'embaucher un coordonnateur et quatre animateurs de camp de jour pour la saison estivale 2018;

**ATTENDU QUE** la sélection a été faite suite à des entrevues d'embauche;

**EN CONSÉQUENCE,**

2018-05-153

Il est proposé par monsieur Michel Picard  
Et résolu :

D'embaucher Florence Généreux à titre de coordonnatrice du camp de jour et de la rémunérer au taux de 13 \$/heure;

D'embaucher Stéphanie Arbour, Annabelle Généreux, Arianne Lapierre et Nicolas Turcotte à titre d'animateurs et de les rémunérer au taux de 12 \$/heure.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.25- Achat de balançoires pour le parc Hyacinthe-Guilbault**

**ATTENDU QUE** par la résolution n° 2018-03-66, la Municipalité a demandé une aide financière au montant de 29 750,82 \$ au Fonds de développement du territoire (FDT) ruralité pour l'amélioration d'un milieu de vie pour les citoyens de Notre-Dame-de-Lourdes en procédant à l'aménagement du parc Hyacinthe-Guilbault;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de ce projet d'aménagement, la Municipalité désire faire l'acquisition d'une balançoire parent/enfant à installer dans le parc Hyacinthe-Guilbault;

**ATTENDU** la soumission reçue de Tessier Récréo-parc au montant de 10 358,93 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat, la fourniture et l'installation d'une balançoire parent-enfant;

**EN CONSÉQUENCE,**

2018-05-154

Il est proposé par monsieur Pierre Venne  
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la dépense, au montant de 10 358,93 \$, plus les taxes applicables, à Tessier Récréo-parc pour l'achat d'une balançoire



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

parent-enfant, le tout conditionnel à l'obtention de la subvention provenant du Fonds de développement du territoire (FDT) ruralité.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.26- Achat de modules d'exercices pour le parc Hyacinthe-Guilbault**

**ATTENDU QUE** par la résolution n° 2018-03-66, la Municipalité a demandé une aide financière au montant de 29 750,82 \$ au Fonds de développement du territoire (FDT) ruralité pour l'amélioration d'un milieu de vie pour les citoyens de Notre-Dame-de-Lourdes en procédant à l'aménagement du parc Hyacinthe-Guilbault;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de ce projet d'aménagement, la Municipalité désire faire l'acquisition de modules d'exercices à installer dans le parc Hyacinthe-Guilbault;

**ATTENDU** la soumission reçue de TechSport au montant de 15 816,85 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat, la fourniture, l'installation et la construction d'équipement Fitness (modules d'exercices);

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-05-155**

Il est proposé par monsieur Michel Picard  
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la dépense, au montant de 10 358,93 \$, plus les taxes applicables, à TechSport, pour l'achat de modules d'exercices, le tout conditionnel à l'obtention de la subvention provenant du Fonds de développement du territoire (FDT) ruralité.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.27- Embauche de la responsable de la bibliothèque**

**ATTENDU QUE** par la résolution n° 2018-03-81, le conseil municipal a autorisé la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire les démarches nécessaires afin d'afficher le poste de responsable de la bibliothèque;

**ATTENDU QUE** suite à l'affichage du poste, la Municipalité a reçu plusieurs candidatures et le comité de sélection a rencontré des candidats en entrevue;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection formé à cet effet a fait part de ses recommandations;

**EN CONSÉQUENCE,**



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

2018-05-156

Il est proposé par monsieur Gaétan Desmarais  
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal procède à l'embauche de Mme Catherine Roy au poste de responsable de la bibliothèque, et ce, conditionnellement à la signature du contrat d'emploi et au respect des critères d'embauche;

Que le conseil municipal autorise la mairesse, la mairesse suppléante et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'emploi;

Que la date du début d'emploi est fixé au 4 juin 2018;

Que le conseil municipal souhaite la bienvenue à madame Roy à Notre-Dame-de-Lourdes et la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions;

Que copie de la présente résolution soit transmise à madame Roy.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.28- Participation au méchoui-bénéfice au profit de la Fondation Charles-Bruneau**

2018-05-157

Il est proposé par madame Mélanie Laplante  
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise une dépense de 120,00 \$ pour acheter trois billets afin de participer au méchoui-bénéfice ayant lieu le 26 mai prochain, au profit de la Fondation Charles-Bruneau.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.29- Modification de la résolution n° 2018-02-56 - Tarification du camp de jour (non-résidents)**

**ATTENDU** la résolution n° 2018-02-56 autorisant le déroulement de l'activité du camp de jour du 25 juin 2018 au 17 août 2018 et approuvant le budget préparé par la technicienne en loisirs;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de modifier ladite résolution afin d'ajouter un tarif qui soit applicable aux non-résidents;

**EN CONSÉQUENCE,**

2018-05-158

Il est proposé par monsieur Michel Picard  
Et résolu :



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Que la résolution n° 2018-02-56 soit modifiée afin de spécifier qu'un tarif de 475,00 \$ par enfant est applicable aux non-résidents. La priorité demeure accordée aux résidents de Notre-Dame-de-Lourdes.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**11.30- Achat d'un ordinateur pour le poste de technicienne en loisir**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a décidé de procéder à l'achat d'un nouvel ordinateur pour le poste de technicienne en loisir afin de remplacer l'ancien qui devenait de plus en plus désuet;

**ATTENDU** la soumission de Loxigia (9138-5153 Québec inc.) au montant de 1 920,00 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat d'un nouvel ordinateur;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-05-159**

Il est proposé par madame Mélanie Laplante  
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes autorise la dépense au montant de 1 920,00 \$, plus les taxes applicables, à Logixia (9138-5153 Québec inc.), pour l'achat et l'installation de ce nouvel ordinateur.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**11.31- Participation à la soirée-bénéfice pour la Maison et jardins Antoine-Lacombe**

Ce point est annulé.

**11.32- Modification de la politique familiale concernant les frais de glace pour le hockey et le patinage artistique**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite modifier la politique familiale concernant les frais de glace pour le hockey et le patinage artistique;

**ATTENDU QUE** dans la politique actuelle, le premier enfant inscrit défraie 100 % des frais de glace, le second et les suivants, 50 % (référence : résolution n° 191-2006);

**ATTENDU QUE** cette modification viserait à réduire de 25 % le coût des frais de glace **par enfant**, dès le premier enfant inscrit;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2018-05-160**

Il est proposé par monsieur Michel Picard  
Et résolu :

Que le conseil municipal autorise la modification de la politique familiale concernant les frais de glace pour le hockey et le patinage artistique de la façon suivante :

- dès le premier enfant inscrit et pour les suivants, le coût à défrayer pour les frais de glace sera réduit de 25 %.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**



*Procès-verbal des délibérations  
Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière

**12- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il y a eu une période de questions.

**13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé

**2018-05-161**

Il est proposé par monsieur Pierre Venne

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 20 h 09.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

*« Je, Céline Geoffroy, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

---

M<sup>me</sup> Céline Geoffroy  
Mairesse

---

M<sup>me</sup> Marie-Claude Parent  
Secrétaire-trésorière